

## Annexe au règlement intérieur du gymnase de L'Acclameur : mesures hygiène/sécurité

Accueil à compter du mardi 01 septembre 2020 et conformément au décret 2020-1096 du 28 août 2020 et aux recommandations des fédérations sportives de tutelles :

Vous devez prendre connaissance des nouvelles règles de fonctionnement d'accès aux équipements.

Chaque association devra tenir à jour son propre registre répertoriant les coordonnées de chaque personne présente dans la salle, ainsi que ses horaires de présence dans l'équipement.

**Ces informations serviront à remonter une éventuelle chaîne de transmission.**

L'accès à la salle est autorisé pour la pratique sportive uniquement.

Le port du masque est obligatoire dans tous nos espaces.

Les usagers devront se laver ou se désinfecter systématiquement les mains lors de leur entrée dans la salle. Ils devront utiliser du gel hydroalcoolique. Des distributeurs de gel hydroalcoolique seront disposés à l'entrée de la salle.

Il est établi un plan de circulation afin d'éviter au maximum les contacts. (cf réunion du 31 août 2020)

Il est demandé à chacun de respecter scrupuleusement les gestes barrières et notamment la distanciation physique d'1 mètre entre les personnes.

Les vestiaires et les douches seront fermés. En conséquence merci de venir déjà en tenue de sport avec un sac fermé.

Les mesures d'hygiène sont renforcées, ménage, désinfection des locaux.

Le t-shirt est obligatoire et il est désormais interdit d'être pieds nus dans tous les espaces. Pour votre hydratation il vous est demandé de venir avec votre gourde marquée à votre nom.

Toute forme de restauration n'est pas autorisée à l'intérieur des équipements.

Vous devez privilégier votre matériel personnel et éviter les échanges.

Pendant votre séance :

**Chaque encadrant de séance sera responsable de l'application du strict respect des recommandations faites par sa fédération de tutelle.**